



Cœur d'Ostrevent
Communauté
de Communes



La lettre du Tri



Calendrier d'avril 2023 à mars 2024 à l'intérieur

Edito

Depuis quelques semaines maintenant vous appliquez les nouvelles consignes de tri, annoncées en fin d'année.

Cette évolution constitue une véritable simplification du geste de tri.

Pourtant, il est possible qu'elle engendre pour vous quelques interrogations, auxquelles nous nous efforçons de répondre dans les pages suivantes.

Bonne lecture et bon tri !

Frédéric Delannoy

Président de Cœur d'Ostrevent,
Maire d'Hornaing,
Conseiller Départemental
du Canton de Sin-le-Noble

Patrice Bricout

Vice-Président en charge de la collecte
et la valorisation des déchets ménagers,
Maire de Warlaing

Nouvelles consignes : on répond à vos questions !

1 Au niveau de la collecte des bacs de tri, est-t-il prévu de faire une collecte toutes les semaines ?

Augmenter la fréquence de passage du camion représente un coût non négligeable, plus encore durant cette période d'augmentation du prix des carburants et du coût de la vie en général. L'évolution de ces consignes, avec l'ajout de ces nouveaux emballages va bien sûr faire l'objet d'une surveillance de la part du service déchets. Notamment à travers le suivi des tonnages collectés et les contrôles des bacs en amont des collectes. Un bilan sera fait.

Pour rappel, pensez à bien écraser vos emballages. On oublie souvent qu'un gain de place très important est obtenu de cette manière. Lors des contrôles de la qualité des bacs de tri, nous constatons que très peu d'emballages sont écrasés.

2 Pourquoi ne pas inverser et collecter les bacs d'ordures ménagères tous les quinze jours ?

Nous ne pouvons pas baisser la fréquence de collecte des ordures ménagères car le règlement sanitaire départemental nous impose de le faire au moins une fois par semaine.

3 Vous avez enfin pu trouver de nouvelles méthodes pour arriver à recycler les emballages ?

Au niveau des nouveaux emballages à trier, ceux-ci vont rejoindre plusieurs centres de tri novateurs mis en place par CITEO. De nouvelles méthodes ont

été trouvées pour recycler plus de sortes de plastiques. Pour ceux dont la solution de recyclage reste à découvrir, des recherches, des tests et des essais sont en cours de développement pour pouvoir, à terme, recycler tous les emballages.



Depuis le 1^{er} janvier, tous les EMBALLAGES sont à TRIER, oui !

Mais attention, les emballages sont différents des OBJETS qui eux, doivent être jetés avec les ordures ménagères, ou en déchèterie, lorsqu'ils sont hors d'usage !

Vous avez un doute sur les consignes ?

Posez-vous la question : est-ce que mon déchet est un EMBALLAGE ou un OBJET ?

→ **C'est un emballage** : direction le bac de tri, bien vidé, bien écrasé et déposé en vrac !

→ **C'est un objet** : direction le bac d'ordures ménagères ou la déchèterie.

Retrouver les consignes de tri plus détaillées en page 3 !

Zoom sur l'info-tri

L'Info-tri, qu'est-ce que c'est ?

L'Info-tri est une nouvelle signalétique qui permet à chacun de mieux trier ses produits du quotidien, ses appareils usagés et ses emballages, grâce à une indication claire et précise sur l'endroit où les trier (bac de tri, déchèterie, point de collecte, magasin...).

L'Info-tri accompagne le Triman, qui est le logo de référence pour indiquer qu'un produit doit être trié ou rapporté dans un point de collecte.

Elle se compose de deux éléments :

- le produit ou les éléments qui le composent ;
- les endroits où trier, comme une déchèterie ou le bac de tri.

Réduire ses déchets, réutiliser ses produits en fin de vie et les trier sont trois bonnes habitudes à adopter au quotidien !

Pour plus d'informations :

<https://quefairedemesdechets.ademe.fr/>



Un bon geste !

Et si vous écrasiez vos emballages?

Depuis l'évolution des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, la peur de manquer de place dans vos bacs est une réflexion qui revient très souvent. Une piste pour y remédier ?

→ **ÉCRASEZ** ou **APLATISSEZ** vos emballages ! Le fait qu'ils soient plats ne change en rien à leur possibilité de recyclage mais permet un gain de place non négligeable dans votre bac de tri !

Vous nous avez d'ailleurs dévoilé quelques anecdotes :

Je me suis fabriqué un écraseur de canette en métal, très utile pour aplatir les boîtes en métal ! Même les boîtes de conserves n'y résistent pas !

Mes petits-enfants adorent sauter à pieds joints sur les bouteilles ou les cartons pour les aplatir !

